

# CONFERENCE APRAM / UNIVERSITES « L'appréciation des conditions de protection du droit des dessins et modèles »

Table ronde

« Les difficultés pratiques tenant à l'appréciation des conditions de protection du droit des dessins et modèles » : le point de vue du juriste d'entreprise

Isabelle PIERRE Legal Manager Intellectual Property GROUPE SEB

1. Difficultés pratiques liées au type de D&M pouvant faire l'objet d'une protection





# Représentations des interfaces graphiques utilisateurs- icônes animés – besoin d'une extension à de nouveaux types de dessins et modèles

#### Les limites actuelles

- > Vues limitées au nombre de 7 devant l'EUIPO
- > Vues en 2D statiques
- Ne permet pas de protéger l'interface de manière large – quelques écrans principaux



#### exemples

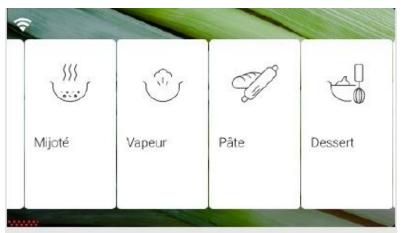




#### **Exemples**

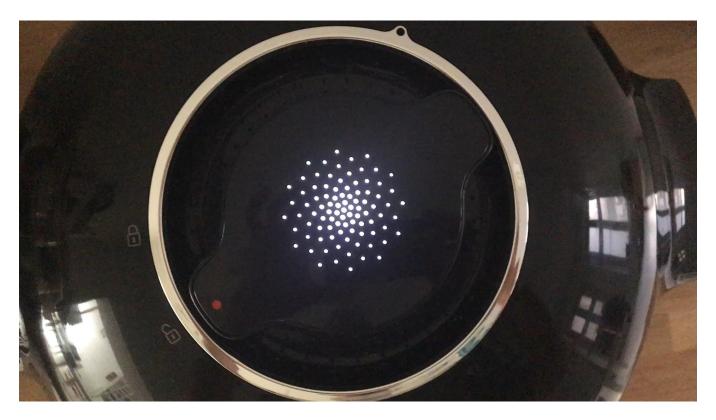




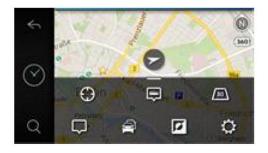




#### Icône animé



## Exemples domaine automobile – interfaces utilisateurs un dépôt par interface









# Exemples – domaine automobile - interfaces utilisateurs (un dépôt par interface)



# Exemples domaine automobile interfaces utilisateurs (un dépôt par interface)



2. Difficultés pratiques liées à l'évolution des designs de produits flagship dans le temps





### Les produits flagship qui évoluent dans le temps mais en gardant les codes --- difficile exercice

#### Exemples



Années 80



Années 2006



Années 2014

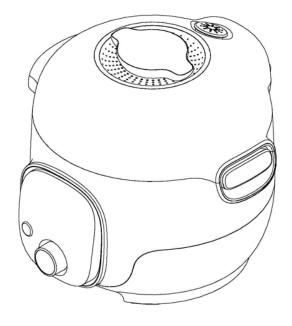


### Les produits flagship qui évoluent dans le temps mais en gardant les codes --- difficile exercice

#### exemples



#### exemples



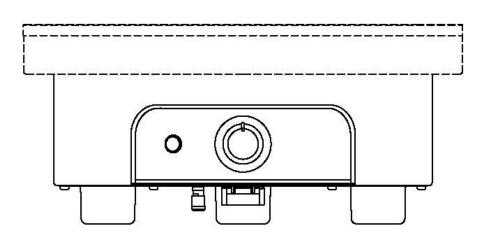


### Les produits flagship qui évoluent mais en gardant les codes --- difficile exercice

exemples

exemples







3. Difficultés pratiques d'appréciation de la protection des D&M

« La protection conférée par le dessin ou modèle communautaire s'étend à tout dessin ou modèle qui ne produit pas sur l'utilisateur averti une impression visuelle globale différente."



### La reprise des caractéristiques essentielles et des codes d'un produit à succès ----sans contrefaire – un champ de protection suffisant?

Modèle de l'UE enregistré invoqué par titulaire















## La reprise des caractéristiques essentielles d'un produit à succès sans contrefaire---- mais concurrence déloyale avérée





Difficultés liées à la reprise par un concurrent des codes, des traits caractéristiques essentiels, d'un produit flagship visant à créer une association ou une évocation du modèle qui connait un succès

Investissements industriels et créatifs importants- temps de développement important – fabrication dans une usine française

Application actuelle du droit des dessins et modèles = pas de contrefaçon

#### **Exemple**

#### ORIGINAL









Copie servile

#### **INSPIRATION**



